



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

Vos réf. : JLST 3591115

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 91bis-2020

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999) ;
Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018,
portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

Moyennant le respect des mesures de distanciation sociale

l'entreprise « SPRL SIMON Jean-Luc »

☰ Rue du Bourg, 12 à 6666 WIBRIN ☎ 061 28 90 93 📠 061 28 90 91

Responsable chantier : Jean-Philippe SIMON 📞 0497 97 38 87

effectuant des travaux de raccordement cabine HT privée pour Adventure Valley Durbuy

➤ à GRANDHAN – rue du Gibet (Petithan), 5

entre le 10 et le 28 août 2020

- à interdire le stationnement le long et aux abords du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;
- à placer les signaux B19 et B21 ;
- à réguler la circulation par le placement de feux tricolores si nécessaire ;
- **le 20 août 2020, entre 6 et 12h, selon les indications du surveillant communal, à faire une traversée de voirie. Durant cette période, excepté pour les véhicules de secours, la circulation sera interdite à hauteur du chantier et une déviation sera mise en place.**

L'entreprise prendra toute mesure utile afin de sécuriser les trous et/ou tranchées laissés ouverts (balisage, lampes, ...).

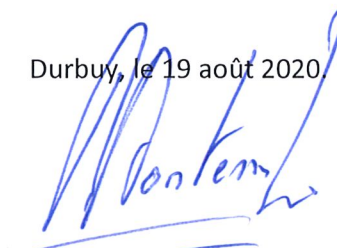
Les bâtiments devront rester accessibles pour les services de secours !

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.

Durbuy, le 19 août 2020.




Philippe BONTEMPS,
Bourgmestre.

Surveillant communal : Jean ANCIA 📞 0475 55 86 07